

FERME MOTTET

p 4 / 4

Maitre de l'ouvrage

Administration Communale de Wanze

Superficie

Transformation

4 500 m²

Nouvelle construction

700 m²

Début des travaux

1^{er} trimestre 2010

Date de mise en service

Fin 2012

Bureaux d'architecture

Association momentanée

Blaffart-Ciplet sprl

Bureau d'Architecture Emile Verhaegen sa

Bureaux d'études

Techniques spéciales et stabilité

Bureau d'Etude Lemaire

Coordination Sécurité Santé

Cosep

Développement durable

MAtriciel

FERME MOTTET

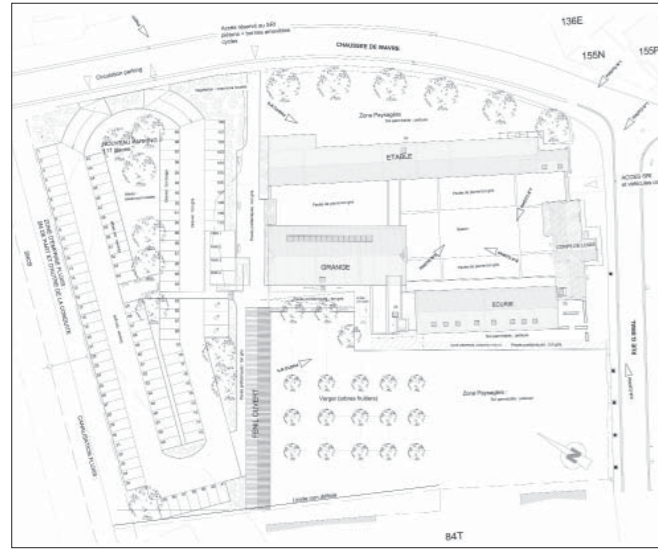
Wanze

PROJET DE RÉAFFECTATION DE L'ANCIENNE
FERME MOTTET EN BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS



FERME MOTTET

p 2/4



/// Plan d'implantation



LE SITE DE LA FERME MOTTET, DE PAR SON HISTORIQUE ET SON IMPLANTATION, PRÉSENTE DES CARACTÉRISTIQUES TRÈS INTÉRESSANTES. LE PROJET PRÉSENTÉ PERMET UNE INTÉGRATION PARTICULIÈREMENT HARMONIEUSE DU PROGRAMME SOUHAITÉ PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE WANZE DANS LES QUATRE CORPS DE FERME. LE PROGRAMME CONSISTE À INSTALLER UN CENTRE ADMINISTRATIF CONSTITUÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE WANZE ET DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE WANZE.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE

LIAISONS - ACCÈS

Le parti architectural proposé est résolument minimaliste de manière à valoriser les propriétés exceptionnelles du bien et à le valoriser d'un point de vue patrimonial. Ainsi, le concept de la Ferme, dont les différents corps de bâtiment sont articulés autour d'une cour, est conservé.

Les interventions consistent en :

- L'assainissement et l'isolation des bâtiments,
- La création d'ouvertures adaptées aux diverses fonctions et au respect des économies de fonctionnement,
- Les ouvertures dans les différents bâtiments ajustées, du côté de la cour de la ferme,
- Du côté du parc, les bâtiments s'ouvrent d'avantage au moyen de larges baies, affichant une image plus officielle,
- La mise en relation fonctionnelle de tous les services, pour que les futurs utilisateurs circulent dans la nouvelle entité administrative confortablement, dans des locaux fermés et chauffés,

- Le maintien d'un maximum d'éléments pouvant être sauvegardés.
- La mise en évidence des éléments architecturaux étant considérée comme étant remarquables : les charpentes, les pilastres et pignons en briques de la grange, les voûtes des anciennes écuries, les façades néo renaissance flamande du corps de logis et le fenil ouvert.

LES ACCÈS

- Maintien de l'entrée actuelle, destinée aux piétons et occasionnellement aux véhicules,
- Aménagement d'une nouvelle entrée principale au sud, à la jonction entre la grange et les anciennes écuries, en dialogue avec le parc et ses parkings et donnant accès à l'ensemble des fonctions de la Commune et du CPAS,
- Réhabilitation de l'accès par le portique arrière, pour une entrée « secondaire »,
- Accès au parking via la chaussée de Wavre.

p 3/4



LIAISON ENTRE LES BÂTIMENTS

Création d'une liaison entre la nouvelle entrée et les corps de ferme permettant à tous les utilisateurs et visiteurs (y compris, les personnes à mobilité réduite) d'accéder aux différents services, bureau et salles au travers d'espaces fermés et chauffés et, l'installation de nouvelles circulations verticales (escaliers et ascenseurs public/PMR).

LE PARTI ESTHÉTIQUE

- Respect du caractère général de l'entité bâtie existante et traditionnelle,
- Maintien du concept de la ferme avec ses bâtiments articulés autour d'une cour intérieure et traité telle une petite place « véhicules non admis » à l'exception d'occasions particulières.
- Traitement contemporain et sobre des éléments neufs (entrée, liaison centrale, aménagements intérieurs, etc...)
- Création des ouvertures ajustées en fonction de l'orientation et des besoins en éclairage naturel.